

Campagne HI 2018 « Une signature, un homme debout »
Mobilisation contre l'utilisation des armes explosives en zones peuplées

Dossier de presse - PLAIDOYER

<https://handicap-international.lu/fr/unhomme debout>



**UNE
SIGNATURE,
UN HOMME
debout**

Signez la pétition pour
stopper les bombardements
des populations civiles
handicap-international.lu



**handicap
international**
humanité & inclusion

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
est partenaire de Handicap International
et soutient ses
activités de coopération
au développement
et d'aide humanitaire.

LES CIVILS PRIS AU PIEGE DES COMBATS

Chaque jour, 90 civils sont tués ou blessés par une arme explosive¹.

Les conflits se déroulent de plus en plus en milieu urbain et l'utilisation d'armes explosives s'est généralisée faisant très majoritairement des victimes parmi les civils. Notre partenaire [Action On Armed Violence](#) (AOAV) a dénombré que 42 972 personnes ont été tuées ou blessées par des armes explosives à travers le monde en 2017. Parmi ces victimes, 74 % étaient des civils. Cette moyenne s'élève à 92 % quand ces armes visent des zones densément peuplées. Des hommes, des femmes et des enfants qui ne prennent pas part aux hostilités. C'est inacceptable.

Des conséquences dévastatrices

EFFET DIRECT SUR LES PERSONNES :

Les armes explosives tuent, provoquent des blessures sévères (brûlures, amputations, fractures complexes), génèrent des handicaps et des traumatismes psychologiques durables. Les habitants sont forcés de fuir pour échapper aux bombardements et pilonnages, contraints de laisser derrière eux leurs biens et leurs maisons.

DESTRUCTION DES INFRASTRUCTURES CIVILES :

L'utilisation d'armes explosives en zones peuplées entraîne la destruction non seulement des habitations, mais aussi des infrastructures, souvent vitales, telles que les hôpitaux, écoles, réseaux d'eau potable, centrales électriques... Confrontés à ces destructions, et au manque d'accès aux services de base, les civils n'ont souvent d'autres choix que l'exode de longue durée. L'acheminement de l'aide humanitaire est lui aussi rendu difficile par la destruction des routes, compromettant l'accès aux services de base, notamment l'accès aux soins et à la nourriture. C'est donc tout le système d'une région ou d'un pays qui peut être ébranlé.

FREIN A UN RETOUR A LA NORMALE APRES LE CONFLIT :

La destruction des habitations et des infrastructures empêche bien évidemment un retour à la vie normale. A ceci s'ajoute qu'un grand pourcentage (5 à 30%) des armes n'explose pas au moment de l'impact (les « restes explosifs de guerre »), ce qui représente un danger durable pour les populations civiles, les empêchant souvent de retrouver leur foyer après le conflit. Enfin, la reconstruction comme le retour aux activités économiques est ralentie par ce danger, enfonçant les pays dans la pauvreté.

¹ <https://aoav.org.uk/> chiffres 2017

Les armes explosives

Le terme « **arme explosive** » désigne toutes les formes d'armes qui sont activées par la détonation d'une substance hautement explosive créant un effet de souffle et de fragmentation. On y retrouve les bombes aériennes, les obus d'artillerie, les obus de mortier, les ogives de missiles et de roquettes, les grenades ou les engins explosifs improvisés (EEI). Elles comprennent également les mines antipersonnel interdites par le Traité d'Ottawa (1999), et les bombes à sous-munitions, interdites par le Traité d'Oslo (2008), mais encore utilisées dans certains conflits.

IMPRÉCISES ET PEU FIABLES :

L'utilisation d'**armes explosives** dans une zone densément peuplée est d'autant plus dévastatrice pour les populations civiles qu'elles :

- ont un « large rayon d'impact » lors de leur fragmentation ou par l'effet de souffle (bombes, missiles de forte puissance...)
- dispersent de multiples munitions sur une large zone (systèmes de lance-roquettes multiples...)
- manquent de précision dans leur système de lancement (la majorité des armes explosives ne sont pas guidées, notamment artillerie et mortiers).

Chiffres clés

- Chaque jour, 90 civils sont victimes d'armes explosives : bombardements aveugles, tirs de mortiers ou d'obus, missiles, engins explosifs improvisés ;
- 42 972 personnes ont été tuées ou blessées par des armes explosives à travers le monde en 2017. Parmi ces victimes, 74 % étaient des civils. Quand les bombardements ont lieu dans des zones densément peuplées, la moyenne s'élève jusqu'à 92 % de victimes ;
- Entre 5 et 30% des sous-munitions n'explosent pas à l'impact ;
- Des victimes ont été répertoriées dans 59 pays et territoires en 2017. Les plus affectés sont l'Irak, la Syrie, le Pakistan, l'Afghanistan et Gaza

UN ENGAGEMENT POLITIQUE POUR PROTÉGER LES CIVILS

Ce que dit le droit international

Le droit international humanitaire (DIH), via les Conventions de Genève et leurs protocoles additionnels, pose les principes essentiels de la protection des civils, qui s'appliquent à toutes les parties au conflit². Ainsi, celles-ci doivent notamment respecter les principes de **distinction**, de **proportionnalité** et de **précaution** : les populations et les infrastructures civiles doivent être protégées des hostilités, et ne pas être l'objet d'attaques. Quand des armes explosives sont utilisées en zones peuplées, comme en Syrie, en Ukraine, au Yémen, les principes du DIH sont bafoués.

Or, les principes du DIH ne sont que des normes minimales pour régir le comportement des parties engagées dans un conflit et pour en limiter les effets dévastateurs. Mais en l'absence d'instruments spécifiques ou de règles claires pour restreindre les moyens et les méthodes de guerre, il est **urgent** que les Etats prennent position.

Quant aux mines antipersonnel, celles-ci sont interdites par le Traité d'Ottawa entré en vigueur en 1999 tandis que les bombes à sous-munitions sont interdites par le Traité d'Oslo (2008). Pourtant, on constate une résurgence du recours à ces armes³.

La réaction de la communauté internationale

Alors que les conflits armés ont pris place dans des villes densément peuplées, la communauté internationale s'est généralement contentée de condamner, bombardement après bombardement, ces pratiques malgré les violations flagrantes du DIH.

À portée de volonté politique, les États ont pourtant les moyens d'agir ! **Ainsi, à l'initiative de l'Autriche, un groupe d'experts de 12 États⁴ travaille à l'élaboration d'une déclaration politique⁵** pour condamner l'utilisation des armes explosives en zones peuplées, reconnaître les souffrances des civils et appeler à assister les victimes. Mais cette Déclaration tarde à voir le jour, malgré l'engagement de plusieurs Etats :

² <https://www.icrc.org/fr/guerre-et-droit>

³ <http://www.the-monitor.org/en-gb/reports/2018/cluster-munition-monitor-2018.aspx>

⁴ Ces 12 Etats sont : Autriche, Chili, Costa-Rica, Irlande, Liban, Mexique, Mozambique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Philippines, Sénégal, Suisse.

⁵ <https://handicap-international.lu/fr/actualites/une-declaration-politique-contre-les-bombardements-de-civils>

78 Etats et territoires (dont le Luxembourg) et 4 groupes d'Etats, le Secrétaire Général des Nations Unies ainsi que plusieurs agences des Nations Unies, le Comité International de la Croix Rouge et l'Union Européenne **ont publiquement reconnu** dans des déclarations que l'utilisation d'armes explosives à large rayon d'impact en zones peuplées pose un problème humanitaire spécifique⁶.

Parmi ces pays, **65⁷ ont appelé (dont le Luxembourg)** à prendre des mesures face à cette menace, y compris en soutenant l'appel du Secrétaire Général des Nations Unies à l'élaboration d'une Déclaration politique sur ce sujet. Le processus d'engagement pour une politique internationale contre l'utilisation d'armes explosives en zones peuplées a été officiellement soutenu en Mai 2018 par le **Secrétaire Général de l'ONU⁸**, António Guterres, qui en a fait mention comme étant une des **priorités à l'agenda international en termes de protection des civils et de désarmement**.

Le combat d'Handicap International

Membre fondateur en 2011 de la coalition « International Network For Explosive Weapons » (INEW⁹) ayant pour mission la lutte contre l'utilisation des armes explosives en zones peuplées, Handicap international poursuit son engagement pour la protection des populations civiles. Cette coalition, qui compte aujourd'hui 37 membres, appelle collectivement à une action immédiate pour prévenir les souffrances humaines causées par l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées.

Ce nouveau combat complète celui initié en 1992, époque où Handicap International crée avec cinq autres ONG la Campagne internationale pour interdire les mines antipersonnel (ICBL). À force de mobilisation de la société civile – plus de deux millions de signatures récoltées depuis 1992 – et de plaidoyer auprès des États, le Traité d'interdiction des mines est signé à Ottawa en décembre 1997 sur l'initiative du Canada. Il entre en vigueur le 1er mars 1999. Pour les États qui y accèdent par ratification nationale, il est désormais interdit d'utiliser, de stocker, de produire et de transférer des mines antipersonnel. Ils doivent également détruire leurs stocks. Handicap International et les autres membres d'ICBL reçoivent conjointement le prix Nobel de la paix en 1997 pour ce combat.

Le travail incessant de plaidoyer international se poursuit pour que tous les pays de la planète rejoignent enfin le Traité d'Ottawa, y compris les plus gros producteurs

⁶ <http://www.inew.org/acknowledgements>

⁷ <http://www.inew.org/acknowledgements>

⁸ Dans son discours de Mai 2018 et son rapport sur le lancement d'un nouvel agenda pour le désarmement, "*Securing our Common Future – An Agenda for Disarmament*", le Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, souligne les dommages humanitaires causés par l'utilisation d'armes explosives, et en particulier leur impact - dans les zones peuplées, et réitère son soutien à l'élaboration d'une déclaration politique internationale.

⁹ <http://www.inew.org/>

que sont les États-Unis, la Russie et la Chine. 66 pays et 5 territoires disputés sont pollués par des mines antipersonnel en octobre 2013.

Messages clés d'Handicap International

Stop à l'utilisation des armes explosives en zones peuplées

Syriens, Irakiens, Yéménites, Afghans... chaque jour, au moins 90 civils sont victimes des armes explosives. La destruction des habitations et des infrastructures, la menace à long terme des restes explosifs de guerre ont et auront des conséquences que l'on ne peut plus accepter. La communauté internationale doit **condamner publiquement** toute utilisation d'armes explosives en zones peuplées et œuvrer pour **mettre fin** à l'utilisation d'armes explosives en zones peuplées, notamment en soutenant les initiatives allant dans ce sens.

Bombarder les civils, ce n'est pas la guerre, c'est un crime

Le Droit international humanitaire (DIH) interdit aux parties prenantes à un conflit de prendre pour cible les populations civiles et les bâtiments publics. Toute attaque doit respecter les principes de distinction, de proportionnalité et de précaution envers les civils. Or, dans les conflits actuels, les belligérants bombardent régulièrement des villes et des zones où se regroupent les populations. Cette pratique inacceptable, qui tue et mutilé de nombreux habitants, constitue une violation des dispositions majeures du DIH. La communauté internationale doit **reconnaître les conséquences humanitaires** de l'utilisation d'armes explosives en zones peuplées.

L'assistance aux victimes

Des engagements forts sur l'aide aux victimes doivent être pris. La communauté internationale doit **contribuer** à l'assistance aux victimes, au déminage des zones affectées et aux efforts de prévention.

LUXEMBOURG, ACTEUR DE PREMIER PLAN

Des avancées significatives

Les autorités luxembourgeoises ont montré à plusieurs reprises leur engagement sur le sujet, notamment – et pas exclusivement- lors du Sommet Humanitaire Mondial (2016) :

- Support aux « Engagements de Base » en vue de respecter les normes qui sauvegardent l'humanité¹⁰

¹⁰ <https://www.agendaforhumanity.org/core-commitments>

- Participation à l'engagement commun #123002 visant à sensibiliser la communauté internationale, et à prendre des mesures, notamment via une Déclaration politique internationale sur la question¹¹
- Elaboration de la Charte humanitaire du Luxembourg (2016)¹² où le Gouvernement du Luxembourg et les organisations humanitaires non gouvernementales cosignataires, en s'engageant à faire respecter les normes qui protègent l'humanité, déclarent ceci « Nous appelons solennellement à un arrêt de l'utilisation d'armes explosives en zones peuplées et à la protection des infrastructures médicales et des infrastructures civiles telles que les écoles contre les attaques ciblées ou indiscriminées. Nous nous engageons à soutenir les efforts visant à mettre un terme à ces pratiques, y compris ceux permettant de faire la lumière sur les responsabilités engagées par de tels actes et à apporter assistance aux victimes de telles attaques. »¹³

En matière de lutte contre l'utilisation des armes explosives en zones peuplées, il existe néanmoins des opportunités pour le Luxembourg de renforcer sa position d'acteur de premier plan dans le combat pour le respect de la vie humaine et la primauté du droit international et des Conventions de Genève.

3 axes pour aller plus loin

Handicap International Luxembourg propose aux autorités luxembourgeoises de prendre les mesures suivantes afin de devenir un acteur de tout premier plan du processus de politique internationale visant à stopper l'utilisation des armes explosives en zones peuplées.

AXE 1 : Prendre position

- Condamner systématiquement l'utilisation d'armes explosives à large rayon d'impact en zones peuplées et réaffirmer à cette occasion la violation et le non-respect des traités et du droit international humanitaire;

AXE 2 : Soutenir

- Nous attendons du Grand-Duché de Luxembourg, membre des Nation Unies, de l'Union européenne, du Benelux et de l'OTAN, une implication active et exemplaire dans la lutte contre le recours aux armes explosives en zones peuplées mais aussi un appui auprès des membres permanents et non

¹¹ <https://www.agendaforhumanity.org/commitment/495>

¹² https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/articles/2016/05-mai/27-charte-humanitaire.html

¹³ https://cooperation.gouvernement.lu/content/dam/gouv_cooperation/action-humanitaire/sommet-humanitaire-mondial/Charte-humanitaire.pdf

permanents du Conseil de Sécurité de l'ONU afin de soutenir ce processus d'engagement au niveau international.

- User de la diplomatie pour interpellier et inviter les autorités luxembourgeoises, mais aussi des autres Etats et institutions à se mobiliser, s'engager et participer au processus politique international en cours.

AXE 3 : Prendre part

- S'engager dans les travaux du groupe des 12 pays travaillant à la rédaction d'une Déclaration politique internationale et soutenir, dans le libellé de la déclaration, le principe de l'assistance aux victimes et de la reconnaissance de leurs droits ;
- Œuvrer pour que les populations aient accès à une aide humanitaire qui prennent en compte les personnes blessées, handicapées et vulnérables ;
- Contribuer à prévenir les risques liés aux restes explosifs de guerre et à dépolluer les zones contaminées ;

Handicap International

HI est une association de solidarité internationale indépendante, qui intervient depuis 35 ans dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflits et de catastrophes. Œuvrant aux côtés des personnes handicapées et vulnérabilisées, elle agit et témoigne pour répondre à leurs besoins essentiels et améliorer leurs conditions de vie. Elle s'engage à promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux.

Depuis sa création en 1982 (1997 pour HI Luxembourg) HI a mis en place des programmes de développement dans plus de 60 pays et intervient dans de nombreuses situations d'urgence. Le réseau de 8 associations nationales (Allemagne, Belgique, Canada, Etats- Unis, France, Luxembourg, Royaume-Uni et Suisse) œuvre de manière constante à la mobilisation des ressources, à la cogestion des projets et au rayonnement des principes et actions de l'organisation. HI est l'une des six associations fondatrices de la Campagne internationale pour interdire les mines (ICBL), co-lauréate du prix Nobel de la paix en 1997 et lauréate du Prix Conrad N. Hilton 2011. HI agit et témoigne partout où « vivre debout » ne va pas de soi.

Contacts

Martin Lagneau / Directeur

(+352) 42 80 60 30

m.lagneau@hi.org

Claude Briade / Directeur Marketing et Communication

(+352) 42 80 60 40

c.briade@hi.org

Stéphanie Schumacher / Chargée de communication et du plaidoyer

s.schumacher@hi.org

(+32) 477 703 549

Hélène lo Presti / Responsable Education au Développement / Sensibilisation

(+352) 42 80 60 1

h.lo-presti@hi.org